

## RÈGLEMENT (suite)

### 4 Conditions d'accès aux déchèteries

#### 4.1 Obligations du titulaire de la carte

Le titulaire de la carte s'engage sur l'exactitude des renseignements fournis par le formulaire de demande de carte. La CASE se réserve le droit de procéder aux vérifications des informations fournies. L'utilisateur est tenu d'informer dans les meilleurs délais la CASE de toute modification concernant sa situation au regard des informations demandées, il devra **signaler tout changement d'adresse**, d'activité, afin de procéder à la mise à jour de la carte.

#### 4.2 Délivrance de la carte

La demande de carte d'accès est effectuée directement par l'utilisateur auprès de la CASE. À la remise du formulaire dûment complété et signé, ou par demande sur le portail internet, et après vérification des justificatifs, la CASE enregistre la demande et attribue un numéro unique et la carte d'accès correspondante à chaque usager. Ce numéro figure au dos de la carte et permet un suivi informatisé de l'utilisation du service par le titulaire de la carte. Une seule carte est attribuée par foyer mais **les professionnels ou administrations pourront demander plusieurs cartes** pour les véhicules professionnels.

#### 4.2 Délivrance de la carte

La couleur de la carte correspondra au type d'utilisateur :



- Carte bleue foncée pour les particuliers



- Carte rouge pour les professionnels



- Carte verte pour les mairies membres de la CASE



- Carte jaune pour les associations

#### 4.3 Validité et propriété des cartes

En cas de non-utilisation de la carte sur une période de 2 ans, un courrier, un mail ou un contact téléphonique sera adressé au titulaire de la carte pour savoir s'il a toujours besoin de sa carte. En cas de non-réponse dans un délai de 3 mois et après relance téléphonique, la carte sera désactivée. La carte d'accès est la propriété exclusive de la CASE, elle est incessible.

#### 4.4 Contrôle d'accès en déchèteries

L'utilisateur devra **obligatoirement présenter la carte d'accès au gardien pour être autorisé à accéder à la déchèterie**. Le gardien procédera à l'identification électronique de la carte et pourra demander une pièce d'identité au porteur de carte afin de vérifier la correspondance des données. En cas de fraude, la carte pourra être confisquée et le compte suspendu. Faute de pouvoir apporter la preuve de son identité immédiatement, l'utilisateur aura un délai de 15 jours pour y remédier sous peine de voir sa carte d'accès désactivée.

### 5. Règlement intérieur des déchèteries

Le présent règlement d'utilisation des cartes d'accès fait partie du règlement intérieur\*\* des déchèteries de La CASE.

### 6. Condition de dépôt en déchèterie

Lors de chaque passage, l'utilisateur doit présenter la carte à l'agent chargé de l'accueil de la déchèterie. Si la carte est inactive, l'accès sera refusé. La carte d'accès permet d'identifier l'utilisateur et de mesurer l'utilisation qu'il fait du service. Les professionnels ou administrations seront facturés en fonction des quantités apportées et du type de déchets.

#### Produits acceptés en déchèterie

La liste des produits acceptés et refusés par déchèterie figure dans le règlement intérieur\*\*. Il est aussi consultable directement sur le site de la déchèterie.

\*\* Règlement intérieur consultable dans la rubrique « publications » du site [agglom-seine-eure.fr](http://agglom-seine-eure.fr)

## HORAIRES D'OUVERTURE des déchèteries de la communauté d'Agglomération Seine-Eure

	LA-HAYE-MALHERBE	VIRONVAY	VAL-DE-REUIL	PONT-DE-L'ARCHE	ALIZAY
<b>LUNDI</b>	FERME	13h30-18h	FERME	14h-18h	8h30-11h45/ 13h30-16h45
<b>MARDI</b>	14h-18h	13h30-18h	14h-18h	9h-12h	FERME
<b>MERCREDI</b>	9h-12h/14h-18h	9h-12h/13h30-18h	9h-12h/14h-18h	14h-18h	8h30-11h45
<b>JEUDI</b>	14h-18h	13h30-18h	14h-18h	FERME	8h30-11h45
<b> VENDREDI</b>	14h-18h	13h30-18h	14h-18h	9h-12h/ 14h-18h	8h30-11h45/ 13h30-16h45
<b>SAMEDI</b>	9h-12h 14h-18h	9h-12h/ 14h-18h	9h-12h/ 14h-18h	9h-12h/ 14h-18h	8h30-11h45/ 13h30-17h45

#### Le samedi est réservé aux particuliers

Le nouveau règlement intérieur des déchèteries est consultable sur [www.agglom-seine-eure.fr](http://www.agglom-seine-eure.fr), rubrique « Publications ».



Vous pouvez également faire votre demande de carte en ligne en vous inscrivant sur [www.ecocito.com](http://www.ecocito.com)

Vous accéderez à l'historique des passages en déchèteries et pour les professionnels, aux quantitatifs des apports et aux factures.

**En allant à la déchèterie, 100 % de mes déchets finissent dans une filière de valorisation !**

Hôtel d'Agglomération CS 10514 - 1 place Thorel 27405 Louviers Cedex  
Direction déchets et propreté - téléphone : 02 32 50 85 64 - Courriel : [proprete.urbaine@seine-eure.com](mailto:proprete.urbaine@seine-eure.com)

[www.agglom-seine-eure.fr](http://www.agglom-seine-eure.fr)

[facebook.com/agglom.seine.eure](https://facebook.com/agglom.seine.eure)

[twitter.com/CAseineeure](https://twitter.com/CAseineeure)



**NOUVEAU**

**À LA DÉCHÈTERIE,  
CHACUN SA CARTE D'ACCÈS**

Création Lecaux Communication - Septembre 2017 - © Illustrations : Dumcheg - ProStockStudio - Macrovector - Papier PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique



L'Agglomération Seine-Eure possède cinq déchèteries dont l'accès est gratuit pour les particuliers résidants sur le territoire et payant pour les professionnels. Une nouvelle déchèterie ouvrira bientôt à Louviers, et celle d'Alizay sera rénovée.

Afin de simplifier les accès aux déchèteries du territoire et d'améliorer le suivi de la fréquentation, des cartes d'accès électroniques vont être distribuées.

## 1. POURQUOI UNE CARTE D'ACCÈS ÉLECTRONIQUE ?

La carte permet d'identifier rapidement les usagers. Les gardiens n'auront plus à inscrire manuellement chaque passage. Les usagers n'auront plus besoin de présenter un justificatif de domicile, cette pièce ne sera demandée qu'au moment de la délivrance de la carte.

## 2. COMMENT OBTENIR UNE CARTE ?

Il suffit de remplir le formulaire de demande, de le signer et d'y joindre les pièces justificatives demandées.

Ces documents sont à transmettre soit :

- au siège de l'Agglomération Seine-Eure, 1 place Thorel à Louviers.
- aux gardiens des déchèteries.
- au courriel suivant : [proprete.urbaine@seine-eure.com](mailto:proprete.urbaine@seine-eure.com)

Les cartes seront envoyées par courrier. **Une seule carte sera attribuée par foyer.** Cependant les professionnels pourront demander plusieurs cartes d'accès payantes, pour leurs véhicules professionnels. **Chaque carte est personnelle, elle ne doit pas être cédée, ni donnée, ni prêtée à un tiers.**

## 3. QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION ?

En cas de déménagement, un nouveau justificatif de domicile devra être envoyé à l'Agglomération Seine-Eure.

En cas de perte ou de vol, se référer à l'article 3 du règlement.

## 4. RESPONSABILITÉ DE L'USAGER

La carte est délivrée pour une durée illimitée. Cependant, l'Agglomération Seine-Eure se réserve le droit de suspendre la validité des cartes en cas de :

- Non-respect du règlement interne des déchèteries.
- Non-utilisation du badge pendant une période de 2 ans, après relance par courrier.
- Prêt d'un badge de particulier à un professionnel.

## 5. TARIFS APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

L'accès aux déchèteries du territoire est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. **Les apports sont limités à 3 m<sup>3</sup> par semaine.**

Les tarifs applicables sont fixés par la délibération n° 17-201 du 6 juillet 2017.

	DÉCHÈTERIES		QUAI DE TRANSFERT SIT'ECO
	PROFESSIONNELS	MAIRIES	PROFESSIONNELS ET MAIRIES
	Prix € TTC * / m <sup>3</sup>	Prix € TTC * / m <sup>3</sup>	Prix € TTC * / Tonne
Déchets verts	11.00	11.00	57.20
Encombrants	25.85	0	/
Gravats	15.95	0	/
Bois	14.30	0	/
Incinérables (type ordures ménagères)	/	/	110

\* Le taux de TVA applicable à ces tarifs est de 10 % depuis le 01/01/2014

# RÈGLEMENT D'UTILISATION DES CARTES D'ACCÈS POUR LES DÉCHÈTERIES



### 1. Usagers concernés

Le présent règlement d'utilisation des cartes d'accès au réseau de déchèteries de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) s'applique à l'ensemble des usagers : particuliers, professionnels, administrations, associations, etc.

### 2. Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'attribution d'une carte d'accès aux déchèteries de la CASE

Le règlement s'applique uniformément sur l'ensemble du réseau de déchèteries gérées par la CASE ainsi que pour le quai de transfert SIT'ECO. Il est joint systématiquement aux documents de demande de carte d'accès.

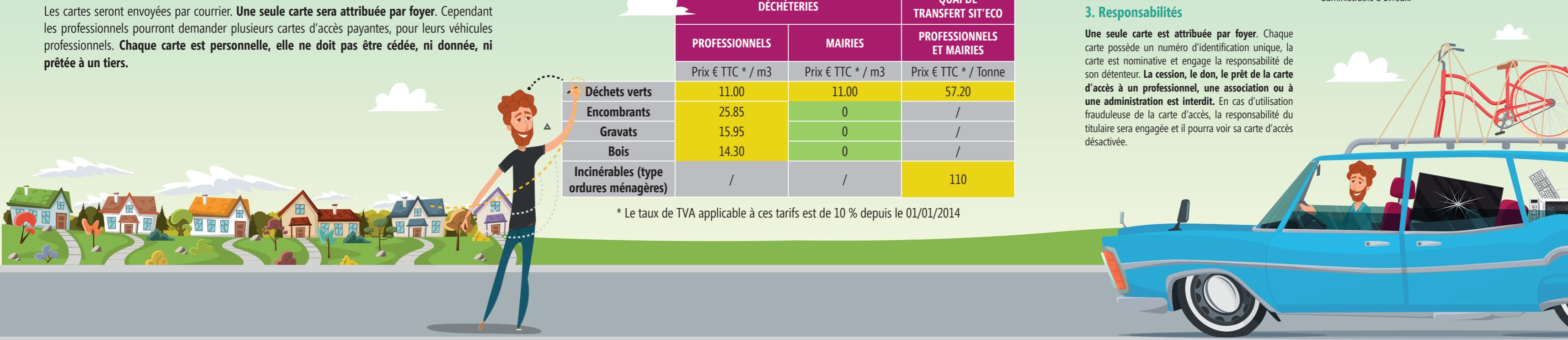
### 3. Responsabilités

**Une seule carte est attribuée par foyer.** Chaque carte possède un numéro d'identification unique, la carte est nominative et engage la responsabilité de son détenteur. **La cession, le don, le prêt de la carte d'accès à un professionnel, une association ou à une administration est interdit.** En cas d'utilisation frauduleuse de la carte d'accès, la responsabilité du titulaire sera engagée et il pourra voir sa carte d'accès désactivée.

**En cas de perte, de vol ou de destruction de la carte d'accès, le titulaire devra en avvertir la CASE qui procédera à la désactivation de la carte.**

Tout usager autorisé à accéder aux déchèteries de la CASE respectera le présent règlement ainsi intérieur\*\* que le règlement intérieur des déchèteries. Tout comportement ou utilisation frauduleuse portant atteinte à l'ordre, la sécurité des biens et des personnes ou à la salubrité des déchèteries est de la responsabilité des usagers qui s'exposent à des poursuites civiles ou pénales et au retrait de leur autorisation d'accès. La CASE ne pourra être tenue responsable de la méconnaissance par l'utilisateur du présent règlement.

Tout litige résultant de l'exécution du présent règlement relève de la compétence des tribunaux administratifs d'Evreux.



# DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

DEMANDE EN LIGNE POSSIBLE EN S'INSCRIVANT SUR [www.ecocito.com](http://www.ecocito.com)



## PARTICULIERS

Nom : ..... Prénom : .....

## PROFESSIONNEL, ADMINISTRATION OU AUTRES

Nom de l'entreprise ou collectivité : .....

Activité principale : .....

Numéro SIRET (obligatoire) : ..... Code APE (obligatoire) : .....

Nom du dirigeant : ..... Prénom : .....

## ADRESSE

Numéro : ..... Rue : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....

Courriel\* : ..... @ .....

\* J'autorise la Communauté d'Agglomération Seine Eure à utiliser ce courriel (cochez la case correspondante) :

- pour recevoir les informations émises pas la Direction Déchets et Propreté.
- pour recevoir les informations émises par l'ensemble des services de la CASE (Habitat, Transport, Voirie, ...etc...)
- pour recevoir les informations des communes membres de la CASE.



[www.agglo-seine-eure.fr](http://www.agglo-seine-eure.fr)





## JUSTIFICATIFS À JOINDRE



### POUR LES PARTICULIERS

- ▶ Justificatif de domicile (copie d'une facture eau, gaz, électricité ou copie d'une quittance de loyer de moins de 3 mois) au nom du demandeur.

### POUR LES PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIONS OU AUTRES

- ▶ Copie de la carte grise de chaque véhicule amené à accéder aux déchèteries et dont le P.T.A.C n'excède pas 3,5 tonnes.

### TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

- Certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs fournis
- Reconnais avoir pris connaissance et accepté les termes du règlement d'utilisation des cartes d'accès en vigueur accompagnant le formulaire de demande.
- Reconnais avoir pris connaissance et accepté les termes du règlement intérieur des déchèteries de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure consultable sur le site internet [www.agglo-seine-eure.com](http://www.agglo-seine-eure.com) rubrique « publications ».

Fait à : .....

Le : .....

Cette demande et le justificatif sont à transmettre soit :

- ▶ au siège de l'Hôtel d'Agglomération, 1 place Thorel à Louviers.
- ▶ aux gardiens des déchèteries
- ▶ au courriel suivant : [proprete.urbaine@seine-eure.com](mailto:proprete.urbaine@seine-eure.com)



Signature du demandeur précédée de la mention « Lu et approuvé » (et cachet pour les professionnels)

Direction déchets et propreté - téléphone : 02 32 50 85 64 - Courriel : [proprete.urbaine@seine-eure.com](mailto:proprete.urbaine@seine-eure.com)  
Hôtel d'Agglomération CS 10514 - 1 place Thorel 27405 Louviers Cedex

[www.agglo-seine-eure.fr](http://www.agglo-seine-eure.fr)



[facebook.com/agglo.seine.eure](https://facebook.com/agglo.seine.eure)



[twitter.com/CAseineure](https://twitter.com/CAseineure)

